



Région académique
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



<p style="text-align: center;">UF2S</p> <p style="text-align: center;">Unité Facultative Secteur Sportif</p>	<p>Dès la classe de seconde, chacun de nos élèves des BAC PRO : AGORA, AEPA, ASSP, Métiers de l'accueil, Métiers de la vente et du commerce - peut, s'il le souhaite, grâce à cette UF2S, donner une orientation sportive à son diplôme (participation AS, stages en structures sportives, participation à des projets liés au sport, handisport, sport-santé...).</p> <p>Cette UF2S permet à l'élève d'obtenir, à la fin de son cycle de trois années, en plus de son BAC PRO, le CS-AG2S (avec unités capitalisables 1 et 2 du BPJEPS APT).</p> <p>Il pourra alors intégrer, s'il le souhaite, en formation post-bac, le CS-E2S.</p>
<p style="text-align: center;">CS-AG2S</p> <p style="text-align: center;">Certificat de Spécialisation Animation Gestion de Projets dans le Secteur Sportif</p> <p style="text-align: center;">Dominante : APT Activités Physiques pour Tous</p> <p><i>La dominante « Activités physiques pour tous » recouvre trois domaines d'activités : « Activités physiques d'entretien corporel », « Activités d'affrontement individuel ou collectif », « Activités physiques de pleine nature ».</i></p>	<p>Ce certificat de spécialisation post-bac permet à chacun de nos étudiants, en cas de réussite, d'obtenir un diplôme dans le domaine de l'animation et de l'évènementiel sportif.</p> <p>A l'issue de cette formation, chaque étudiant doit être capable de proposer, au sein de sa structure, une animation sportive, et de concevoir un projet lié au sport.</p> <p>Recrutement : Parcoursup Condition : être titulaire d'un bac sans UF2S + diplôme secourisme Durée de la formation : 1 an (2 jours au lycée – 3 jours en structure) Possibilité de réaliser cette formation en initiale ou en apprentissage</p> <p>Formation diplômante (avec unités capitalisables 1 et 2 du BPJEPS)</p> <p>Poursuite d'études possible : CS-E2S</p>
<p style="text-align: center;">CS-E2S</p> <p style="text-align: center;">Certificat de Spécialisation Encadrement Secteur Sportif</p> <p style="text-align: center;">Dominante : APT Activités Physiques pour Tous</p>	<p>Ce certificat de spécialisation permet à nos étudiants, en cas de réussite, d'obtenir les unités capitalisables 3 et 4 du BPJEPS et une carte professionnelle lui permettant d'exercer le métier d'éducateur sportif.</p> <p>A l'issue de cette formation, chaque étudiant doit être capable de conduire une séance et un cycle d'animation ou d'apprentissage.</p> <p>Recrutement : sur dossier (certificat médical obligatoire) Conditions : être titulaire du CS-AG2S ou des unités capitalisables 1 et 2 du BPJEPS ou BAC avec UF2S + réussite aux TEP obligatoire Durée de la formation : 1 an (2 jours au lycée – 3 jours en structure) Possibilité de réaliser cette formation en initiale ou en apprentissage Formation diplômante : délivrance d'une carte professionnelle</p>